

SURDI 13

Association de Malentendants des Bouches du Rhône

Aix en Provence : Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve,
13090 Aix en Provence
Tél. : 04 42 54 77 72, Fax : 09 59 46 77 72

Marseille : Le Nautille 25 av. de Frais Vallon 13013 Marseille
Tél./fax : 04 91 73 64 20 ou 06 14 30 49 04

e-mail : contact@surdi13.org / site Web : www.surdi13.org

L'oreille active : circulaire n°19 - sept.2007

LE MOT DU PRESIDENT :

L'été se termine et nous espérons que cette période de vacances et de repos a été bénéfique et que vous abordez cette rentrée avec énergie et sagesse.

Dans ce numéro, vous trouverez un résumé des manifestations du trimestre écoulé et des informations sur nos différents projets pour le trimestre à venir.

Deux temps forts de rencontre sont d'ores et déjà à noter sur vos tablettes : l'inauguration de notre siège marseillais le mardi 2 octobre à 17h30 et une conférence sur l'otospongiose – à l'origine de la perte d'audition d'un bon nombre de nos adhérents - à La Timone à Marseille le samedi 17 novembre de 10h30 à 13h.

Comme nous l'avons convenu lors de notre dernière assemblée générale, Fabienne Steinlin a été embauchée par l'association le 1^{er} juin dernier, dans le cadre d'un contrat aidé à temps partiel.

Elle est en charge du fonctionnement matériel de SURDI 13. Elle travaille dans le local 313 du Ligourès, les lundis, mardis et vendredis et se rend également ponctuellement à Marseille pour aider l'équipe de Frais Vallon.

N'hésitez pas à lui rendre visite, à lui faire part de vos idées et de vos propositions. Néanmoins, je vous invite à rester actifs au sein de la structure et à ne pas vous « décharger » sur Fabienne de toute réflexion ou activité ! Car c'est l'ensemble des membres d'une association qui contribue à sa vigueur, à sa richesse et à son développement... Ensemble, pratiquons le « remue ménages » pour trouver les meilleures solutions !

Je laisse la parole à Fabienne qui va maintenant se présenter.

Excellente rentrée !

Jean Pierre Paret

1. LE MOT DE NOTRE PERMANENTE : FABIENNE STEINLIN

Ma venue avait été annoncée dans le dernier numéro de *L'oreille active*. J'ai maintenant pris mes fonctions dans l'association. Certains me connaissent déjà : 43 ans, mariée et Maman de 3 petits garçons de 10, 8 et 6 ans. Je suis probablement malentendante depuis toute jeune, mais je n'ai pris conscience de ma surdité qu'à 20 ans, en licence d'anglais : surdité bilatérale avec plus de 70dB de perte !

J'ai alors été appareillée des 2 côtés et suis devenue rédactrice publicitaire. J'ai eu une passionnante expérience professionnelle pendant 8 ans à Paris puis j'ai mis ma carrière entre parenthèses, par choix d'abord pour élever mes 3 enfants et par obligation ensuite compte-tenu de mon audition capricieuse. Tout va mieux depuis début 2006 avec la pose d'un implant cochléaire. Les débuts ont été difficiles mais grâce à une rééducation intensive, je peux même passer plusieurs heures chaque jour au téléphone... !

Croyez-moi, à Surdi13 les activités sont variées et j'ai vraiment de quoi m'occuper ! Au passage, je me rends compte de la quantité astronomique de travail fournie bénévolement depuis des années par Sabine et Jacques Schlosser et leur garde rapprochée (Jean, Robert, Jo, Jean-Pierre...). Tous sont là pour m'épauler et continuer à avancer en défrichant de nouveaux horizons et de nouvelles perspectives.

Mon rôle est aussi d'être votre interlocuteur privilégié. Je suis en première ligne pour répondre à vos questions, pour discuter de ce qui vous tient à cœur et pour savoir ce que vous attendez de l'association. N'hésitez pas à me contacter au 04 42 54 77 72 ou 06 13 73 08 07, ou par mail : secretariat@surdi13.org, ou à venir me rencontrer dans la salle 313 du Ligourès, les lundis, mardis et vendredis.

Au plaisir de vous rencontrer très, très bientôt

Fabienne



Fabienne et Caroline T. au Forum Handicap à Aix en mai 2007

2. ACTIVITES PASSEES :

La rencontre régionale, impressions d'une adhérente

J'essaie de réunir mes souvenirs sur cette journée d'avant l'été à Montpellier.

C'était le samedi 9 juin et il faisait déjà bien chaud !

Ma mémoire, elle aussi, semble avoir fondu, aussi me limiterai-je à réveiller quelques émotions :

Arrivée au rendez-vous vers 9h en retard, je suis seule - bien fait pour moi ! - et je prends un tram tout beau comme un sous neuf.

Descendue à la station CHU Guy de Chauliac pour y écouter une conférence sur le dépistage néonatal par le Dr Catherine Blanchet, toute jeune femme, impressionnante de professionnalisme, à l'élocution parfaite et attentive.

Bienheureux confort de la boucle magnétique installée dans la salle. Le propos est intéressant, c'est le dépistage évidemment sur les nouveau-nés, mais aussi comment la surdité vient-elle au monde?... et chacun essayant d'y comprendre sa propre histoire. C'est un trait commun à beaucoup de devenus sourds que celui de chercher, encore et encore, à comprendre : pourquoi moi ?

Repas au centre ville de Montpellier : pour s'y rendre, il faut reprendre le tram, le petit groupe se disloque, se perd, se sème, se rattrape, se retrouve enfin dans un lieu clos, espace voûté, agréable mais trop sonore pour nos délicates oreilles.



Robert, Jacques, M^{me} Milleret (05), Jean-Pierre



Nous entrons néanmoins en connivence avec certains membres des autres associations, par delà le brouhaha.

Ensuite démarre la visite de Montpellier avec un guide original « *un phénomène !* » (dira même Jacques S.). Il développe une approche très personnelle basée sur le fait divers historique pour nous faire découvrir la ville.

Le groupe s'est restreint, nous nous baladons dans le périmètre du fil de cuivre de la boucle magnétique portative « couvée » par Robert. Les commentaires de notre guide à l'accent étranger ont un débit mesuré et sont bien distincts.

Les vieilles pierres des ruelles sont fraîches et puis, soudain c'est le tintamarre de la Gay Pride qui surgit, colorée, assourdissante, bien d'aujourd'hui... comme un comble à nos oreilles...

Je me souviens aussi de l'attachante Natacha Lamy, nouvelle présidente, qui œuvre au sein de Surdi 34.

Nous rentrons après un dernier verre, fatigués mais enrichis de ces instants partagés, qui se prolongent encore dans la voiture, car je ramène à Marseille les deux sympathiques: Isabelle et Monique.

Régine

Le Forum Handicap

Belle journée pour le FORUM HANDICAP !

Sous un soleil déjà estival, La 5^e édition du Forum Handicap organisé par le CCAS d'Aix a réuni une quarantaine d'associations aixoises et des environs le 11 mai dernier. Tous les types de handicaps étaient représentés. Chacun a pu connaître l'action menée au quotidien par ces associations, poser des questions et obtenir les renseignements qu'il souhaitait.

Des mises en situation des handicaps permettaient aux personnes valides de mieux comprendre les difficultés ressenties par les personnes handicapées, comme descendre seul d'une voiture, déplier un fauteuil roulant et s'y installer sans utiliser ses jambes. Plus près de nos difficultés de malentendants : se promener dans la ville les oreilles obstruées par des bouchons et devoir accoster un passant pour lui demander son chemin...

Les élèves de deux classes médico-sociales du lycée Emile Zola se sont investis bénévolement et activement dans le bon déroulement de cette journée.

De nombreux adhérents de SURDI 13 se sont retrouvés sur notre stand, en y effectuant une permanence ou en s'y arrêtant au gré de la promenade !

Fabienne



3. NOS ACTIVITES ASSOCIATIVES CE TRIMESTRE:

Cours de Lecture Labiale

- A Aix en Provence: Débutants lundi 13h-14h au ligoures salle 412 (Nouveau !)

Confirmés Mardi 10h-11h au Ligourès salle 326

- A Marseille : Vendredi matin à l'IRIPS M° Frais Vallon

Permanences :

Aix : les lundis 17h-18h30 tél. 04 42 54 77 72, Le Ligourès salle 313, place Romée de Villeneuve

Marseille : les mardis 15h30-17h30, imm. le Nautile (IRIPS) 25 av Frais Vallon Marseille 13^{ème}, tél. : 04 96 13 03 59 (50m du M° Frais Vallon)

Permanence téléphonique, les mardis 20h-21h30 : 04 42 64 13 57

Samedi 15 sept. 10h – 18h	Marseille parc Borély	Fête des associations Surdi13 tiendra un stand d'information.
Dimanche 16 sept. 10h – 18h	Aix Cours Mirabeau	ASSOGORA, Forum des associations Surdi13 tiendra le stand n° 110 (angle rue du 4 septembre)
Mardi 2 oct. 15h – 19h	à Marseille Le Nautile	Démonstration d'appareils d'aides techniques Bellman, Amplifon (M. Basso) et Handiloop (Mme Rossetto) puis inauguration de notre local à 17h30 avec pot amical.
Mercredi 10 oct. 10h – 12h	Aix Musée Granet	« Chefs d'œuvre des collections » 1ère des 3 visites guidées animées par Mélanie Foulbert (membre de SURDI 13) destinée aux adhérents avec boucle magnétique et lecture labiale. RdV dans le hall.
Jeudi 25 oct. 16h	Marseille IRIPS Le Nautile	Dans le cadre d'un cycle de conférences organisé par l'IRIPS, témoignages de malentendants sur leur vie, leurs difficultés, leurs astuces.
Jeudi 15 nov. 13h – 18h30	Marseille Hôpital de la Timone	2e Forum des associations partenaires de la Timone , Hall de l'hôpital de 13h à 17h puis conférence-débat.
Samedi 17 nov. 10h	Marseille Hôpital de la Timone	Conférence sur l'Otospongiose Organisée par Surdi13 avec les Pr Thomassin et Triglia, chef de service ORL, et un chercheur (Amphithéâtre de l'hôpital).
Ven et Sam 23 et 24 nov. 9h – 18h	à Marseille Parc Chanot	Forum Handicap , Surdi13 tiendra un stand d'information (Hall 3).
Mercredi 12 déc. 10h – 12h	à Aix Musée Granet RdV Hall	« Donation de Cézanne à Giacometti » 2ème des 3 visites guidées animées par Mélanie Foulbert (membre de SURDI 13) destinée aux adhérents (BM et LL)

4. L'AVENIR des REGLAGES des APPAREILS AUDITIFS

Réflexions de J. Schlosser dans le cadre de la commission AFNOR sur la qualité du service des audioprothésistes

Le patient attend qu'on lui mette les réglages qui lui conviennent. Une très grande majorité des patients que nous rencontrons ressentent les réglages comme insatisfaisants. Les patients attendent en fait l'application d'un protocole scientifique et efficace pour les réglages (c'est un travail que doivent faire les fabricants en concertation avec les audioprothésistes).

Le logiciel de réglage constructeur fonctionne en boîte noire. Nul ne sait ce que provoque exactement la modification d'un paramètre (d'où l'utilisation de la chaîne de mesure par certains audioprothésistes pour essayer d'analyser et de comprendre). En fait il n'y a pas d'orthogonalité (pas d'indépendance) dans les réglages c'est-à-dire que les modifications d'un paramètre à une fréquence donnée vont provoquer des modifications à d'autres fréquences. Par ailleurs certains appareils numériques sont encore très limités en bande passante si bien que l'audioprothésiste ne pourra pas obtenir la correction souhaitée dans les aigus (d'où l'importance du choix de l'appareil).

La grosse erreur, me semble-t-il est que le logiciel constructeur demande de rentrer l'audiogramme du patient aux fréquences habituelles (500, 1000, 2000, 4000, 6000, 8000 Hz) alors que les fréquences caractéristiques de réglages de l'appareil vont être à d'autres fréquences. Il m'apparaît que le protocole de réglage adopté pour les implants cochléaires est beaucoup plus opérationnel car il ne s'agit plus d'un réglage en boucle ouverte (pas de contre réaction) mais d'un réglage en boucle fermée (on se base sur les réponses du patient pour définir les réglages). Dans la pratique :

- le logiciel demanderait l'audiogramme du patient comme actuellement
- L'appareil étant en place on ferait un test tonal (seuils liminaires et de confort) sur une 20^{aine} de fréquences caractéristiques de l'appareil (grosso modo fréquences où il y a creux et bosses dans la réponse de l'appareil mesuré à la chaîne de mesure) afin d'obtenir le réglage optimal à chaque fréquence. En fonction des résultats le logiciel serait en mesure de proposer le meilleur réglage possible compte tenu de la non-orthogonalité des paramètres entre eux (les fabricants comprendront vite qu'ils ont intérêt à chercher l'orthogonalité).
- Comme pour les implants cochléaires la 2^{ème} étape pourrait être répétée à chaque visite d'adaptation de façon à tenir compte de l'amélioration graduelle des performances du patient vis-à-vis de son nouvel environnement sonore.

L'avantage de cette procédure est que le patient pourrait rapidement l'effectuer seul en cabine face à l'ordinateur après une période d'apprentissage, ce qui conduirait à faire baisser considérablement le coût des séances de réglages et de là le coût de l'appareillage (l'adaptation représente 30 à 50% du prix payé à l'audioprothésiste). On s'orienterait ainsi vers un appareillage plus économique et davantage grand public.

5. AUTRES INFORMATIONS :

Cinéma Renoir, cours Mirabeau à Aix : Super lifting estival qui a nécessité 3 mois de fermeture ! Les salles 1 et 3 sont équipées d'une nouvelle boucle magnétique... Nous ne les avons pas essayées. A tester donc et merci de nous communiquer l'état des lieux !

Grand Théâtre de Provence à Aix : Il a été inauguré le 29 juin dernier. 1400 places et une acoustique exceptionnelle pour profiter comme il se doit de la musique et de l'opéra! SURDI 13 a été convié à la visite d'accessibilité par rapport à tous les handicapés. Nos adhérents présents n'ont pu que constater que la boucle magnétique ne fonctionnait pas, alors qu'elle est censée être activée dans tout le théâtre et les parties annexes (sanitaires...). Des techniciens travaillent pour la rétablir et nous serons convoqués à prochainement pour un nouvel essai. Les volontaires peuvent s'inscrire auprès de Fabienne.

Veille informatique : quelques sites Internet intéressants :

<http://www.hearingresearch.org/ross.htm> : devenu sourd à 28 ans le Dr Ross a entrepris des études d'audioprothèse. Professeur en audiologie il écrit dans le journal de l'association de perte auditive aux USA. Site de référence sur les problèmes d'audioprothèses (en anglais)

http://www.sonova.com/Presentations/Vontobel%20Summer%20Conference,%20Zurich_20070601.pdf : tout savoir sur les résultats de Phonak (en anglais)

Audika marge opérationnelle 2006 : 20%, estimée 2007 19,5%

<http://www.handicap13.fr> : regarder notamment la page sur la MDPH :

<http://www.handicap13.fr/handicap13/CG13/pid/204>

Département 05 (Hautes Alpes) : Nouvelle association de malentendants : **A.M.D.S 05 !**

Suite à une réunion d'information organisée par SURDI 13 en mai 2006 à Gap, une de nos adhérentes - qui habite près de Briançon - s'est entourée d'une petite équipe pour créer sa propre structure. L'A.M.D.S a vu le jour tout récemment. Sa Présidente est Jacqueline MILLERET (entre Jacques et Jean-Pierre sur la photo). Elle est assistée de Cédric LOVETTA, Trésorier et de Elisabeth FINE, Secrétaire. Si vous habitez vous-même le département des Hautes Alpes ou si vous connaissez des personnes malentendantes dans ce département, contactez l'A.M.D.S. 05 – Quartier Saint Sébastien – 05120 Saint Martin de Ouevrières – 04 92 21 06 13 ou 04 92 21 18 92

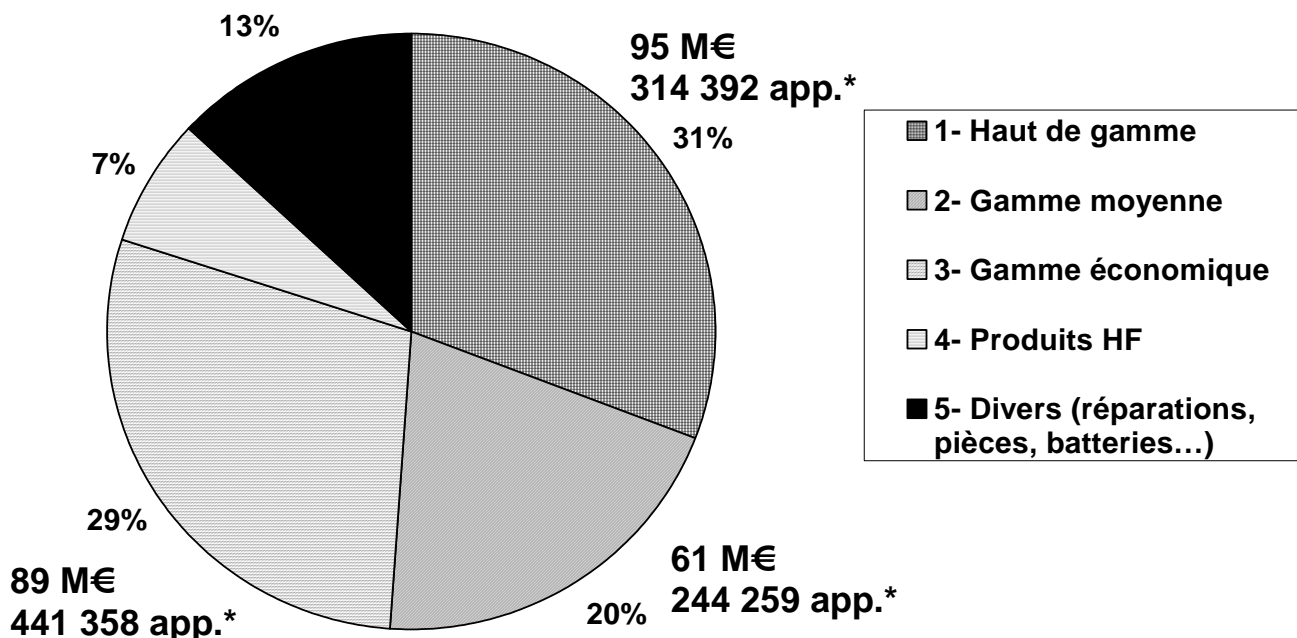
Nouvelles fiches disponibles sur les stands et au local. :

les aides Financières pour les déficients auditifs
programme 2007-2008

A vos agendas... Notez dès maintenant pour 2008 :

- Conférence « Je deviens sourd que faire ? », le samedi 26 jan., 14h à Gardanne. Animée par des intervenants Gardanne (ORL, audioprothésiste, orthophoniste)
- l'Assemblée Générale de SURDI 13, sam 2 fév., 10h à Marseille suivie d'un buffet.
- Journée nationale de l'audition le jeu 13 mars.
- Conférence « Les acouphènes, que sait-on, que faire ? » sam 15 mars 14h à Aix.
- Balade + pique-nique, dim. 27 avril

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRE DE PHONAK (SUISSE)
EN FONCTION DES PRODUITS
(TYPES D'APPAREILS, HF, DIVERS)



*Il n'est pas facile de connaître le nombre d'appareils vendus. On s'est basé ici sur 1 million d'appareils vendus par Phonak (on estime à 6 millions le nombre d'appareils vendus dans les pays industrialisés chaque année). Dans ces conditions en supposant que le haut de gamme est vendu 20% plus cher et le bas de gamme 20% moins, on peut calculer par itérations le nombre d'appareils vendus dans chaque gamme ; on obtient ainsi un prix de 301,8 € pour le haut de gamme, 251,5 € pour le milieu de gamme et 201,2 pour le bas de gamme.

Au-delà des hypothèses de prix qui sont approximatives, le but de cet exercice est de montrer que Phonak vend beaucoup d'appareils bas de gamme (gamme économique). Phonak a d'ailleurs conservé un choix important d'appareils dans cette gamme.

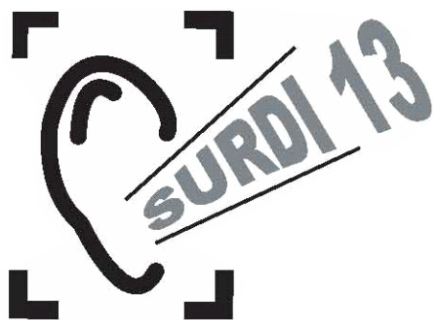
Il faut savoir que Phonak vend essentiellement aux USA (46% de son chiffre) puis en Asie/pacifique (19,4 %) et enfin en Europe (13,4 %) ; le reste du monde représente 15,4 % de ses ventes.

Malgré leurs qualités les appareils Phonak sont peu vendus en France (en 2004 Phonak 10%, Resound 12% et Siemens 35%, en 2005 notre enquête montrait que ni Audika ni Amplifon ne vendaient de Phonak) probablement parce qu'ils sont moins chers pour le consommateur et que donc la marge brut de l'audioprothésiste est de ce fait moindre (la marge brute comprend la marge de vente + le prix de l'adaptation, actuellement cette marge est un pourcentage du prix payé : ~75% chez Audika).

On peut dire :

- 1) Il y a beaucoup de gens très satisfaits avec un appareil Phonak « économique ».
- 2) Le forfait vente+adaptation conduit les audioprothésistes français à toujours privilégier en premier les appareils haut de gamme plus rémunérateurs.

LES AIDES FINANCIERES POUR LES DEFICIENTS AUDITIFS



Association de Malentendants des B. du Rhône

Aix en Provence :

Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve,
13090 Aix en Provence
Tél. : 04 42 54 77 72, Fax : 09 59 46 77 72

Marseille : Le Nautile 25 place de Frais Vallon 13013
Marseille

Tél./fax : 04 91 73 64 20 ou 06 14 30 49 04

e-mail : contact@surdi13.org

site Web : www.surdi13.org

(d'après Oreille & Vie et révisions Surdi 13)

Ce document réactualise les aides financières possibles après la loi du 11 février 2005.
Tout d'abord notons 2 changements notables :

- La COTOREP et la CDES (pour les enfants) sont intégrés dans une seule structure : la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** ou MDPH Adresse à Marseille : MDPH, Espace Colbert, 8 rue Ste Barbe, BP 52059, 13201 Marseille Cedex 01 courriel : accueil.information.mdph@mdph13.fr, tél. : 04 86 13 65 13 ou 08 11 46 31 13. pour en savoir plus : www.handicap13.fr/handicap13/CG13/pid/204
- Les bénéficiaires de l' **Allocation Adulte Handicapé (AAH)** qui ne peuvent pas travailler et qui ont un logement indépendant peuvent désormais percevoir une « majoration pour vie autonome ».

1. Rappel sur la prise en charge de base des appareils auditifs pour tous

La Caisse d'Assurance Maladie

Depuis mai 2002 (arrêté du 23 avril), pour les **adultes (20 ans et plus)**, un remboursement est accordé pour chacune des 2 oreilles sur la base de 199,71 € par appareil. Soit en général 129,81 € par appareil (65% de 199,71€).

Pour les **adultes (20 ans et plus) qui souffrent de cécité**, un remboursement plus conséquent est prévu : les appareils sont répartis en 4 classes avec des remboursements qui varient de 900 à 1400 euros selon la classe. Ces tarifs servent maintenant de prix de référence pour un certain nombre d'organismes : MDPH, AGEFIPH... Attention : la classe de l'appareil doit bien être spécifiée sur les devis sous peine de voir bloquer le dossier au sein de ces organismes (cf. www.surdi13.org/appareillage_auditif.htm puis clic sur « arrêté d'août 2004 »)

Les **bénéficiaires de la CMU** ont droit à un appareil auditif économique totalement pris en charge tous les deux ans, pour un prix de 443,63 € (obligation faite à l'audioprothésiste de proposer un appareil qui convient à ce prix). En cas d'achat d'un appareil plus complexe et plus cher, le complément est à charge. Le deuxième appareil lui bénéficie seulement de 199,71 € de remboursement (mais rien n'empêche d'attendre 2 ans pour avoir un nouvel appareil économique totalement pris en charge ! vous pouvez avoir une très bonne satisfaction avec un appareil économique !).

Pour les **implants cochléaires**, les coûts de l'opération, de l'appareillage, des réglages et de la rééducation sont actuellement pris en charge par les centres autorisés à pratiquer l'opération. Lors du changement de processeur les pratiques varient d'un centre à l'autre. Mais la réglementation devrait changer très prochainement.

Chacun a le droit à un **forfait annuel pour les frais d'entretien** courants (le plus souvent l'achat de piles) de 36,58 € par appareil et par an (penser à le réclamer pour les implants cochléaires);

Des remboursements minimes sont accordés pour *certains réparations* (embout, écouteur ou vibreur, micro). Leur avantage est de pouvoir obtenir un complément par la mutuelle.

La mutuelle

La prestation versée par la mutuelle varie d'une mutuelle à l'autre et, au sein d'une même compagnie, selon le contrat. Les mutuelles les moins généreuses se contentent de verser 69,90 € seulement ! Chez les plus généreuses il est rare d'atteindre 50% du prix payé. Il est essentiel de toujours bien se renseigner auprès de sa mutuelle à propos de leurs conditions de remboursement en envoyant ou faxant un devis avant l'achat.

2. La prestation de compensation du handicap (PCH) et la surdité

Le dossier de demande de PCH peut être obtenu à la MDPH du département, ou au CCAS de certaines communes, comme Aix en Provence. Il peut aussi être téléchargé sur Internet.

Conditions d'âge : avoir **plus de 20 ans et moins de 60 ans**. Cet âge maximum est porté à 75 ans si on peut justifier de la reconnaissance du handicap et des difficultés ad hoc avant l'âge de 60 ans. Peuvent également y prétendre les personnes âgées de plus de 60 ans qui ont une activité professionnelle.

Conditions de handicap : il faut que soient reconnues une difficulté absolue ou 2 difficultés graves dans les « actes essentiels de la vie ». La surdité profonde (100%) est reconnue comme une difficulté absolue. Pour les autres surdités les 2 difficultés graves à mettre en avant sont :

- 1) difficulté à entendre et comprendre (dont notamment les signaux d'alerte et les messages aux haut-parleurs),
- 2) difficulté à utiliser les appareils de communication à distance (téléphone, bornes téléphoniques, portiers...).

Pour juger des capacités des demandeurs, les personnes qui étudient les dossiers doivent tenir compte de l'audiogramme réalisé sans appareillage. L'audiogramme vocal sans appareil (listes de mots) est donc également un élément important car il permet d'évaluer les difficultés de compréhension.

Pour les appareils auditifs, le montant de l'aide varie selon le type d'appareil et le niveau de perte auditive, comme le montre le tableau ci-dessous des aides prévues (tarif officiel) :

Classe ou type d'appareil	Perte > 70 dB	Perte < 70 dB
A	399,42 €	299,57 €
B	399,42 €	299,57 €
C	599,13 €	399,42 €
D	599,13 €	399,42 €
Lunettes auditives	199,71 €	199,71 €
Boîtier	199,71 €	199,71 €

Encore une fois il faut bien noter que les devis doivent bien noter la classe ou le type d'appareil sinon la commission ne peut statuer. Le versement de la PCH arrive après celui de la Sécurité Sociale. Le montant finalement attribué est égal au montant inscrit dans le tableau diminué de ce qu'a versé l'Assurance Maladie (sécurité sociale).

On voit que le maximum que l'on peut espérer pour un appareil, entre la Caisse d'Assurance Maladie et la PCH, est de 599 € par appareil (classe D). Pour mémoire, le prix d'achat dans la classe D est d'au moins 1400 € par appareil, et jusqu'à 2400 € parfois ! Dans bien des cas, le reste à charge de la personne peut être élevé. On peut alors demander à bénéficier du Fonds Départemental de Compensation : la demande est à faire, après avoir obtenu l'accord de PCH, à la MDPH.

Pour les aides techniques il est également prévu une prise en charge bien qu'elles ne soient pas prises en charge par la Sécurité Sociale. Sont prévus : téléphones amplificateurs ou avec visiophonie, boucles magnétiques, systèmes infra rouges, systèmes d'alerte.

Il est paradoxal que les systèmes FM ne figurent pas dans la liste. Et il manque aussi tout le volet des implants cochléaires et les autres implants (du tronc cérébral, d'oreille moyenne). Mais on trouve une catégorie « ***autres aides techniques ne figurant pas dans la liste*** » qui permet d'étendre la liste des produits relevant de la PCH. Elle permet d'obtenir des aides pour les appareils non listés, mais avec un niveau maximum de remboursement inférieur : 75 %.

Pour une aide humaine : c'est la grande nouveauté de cette PCH : les personnes dont la surdité dépasse 70 décibels, donc ceux qui ont une surdité sévère ou profonde, peuvent bénéficier de 30 heures par mois d'aide humaine à la communication, dans le mode de communication de leur choix. Ainsi les sourds qui communiquent en français (la grande majorité des devenus sourds), peuvent avoir une aide pour payer un opérateur en transcription écrite de la parole (interprète LPC ou signant pour les autres).

Le montant de PCH pour cette aide humaine dépend du statut de l'aidant : membre de la famille (sous certaines conditions), mandataire, prestataire. En outre, ce montant est faible (moins de 15 euros de l'heure dans le meilleur des cas).

3. Les autres aides possibles

Pour les travailleurs handicapés du secteur privé (salarié ou chef d'entreprise), l'AGEFIPH accorde des aides financières pour aménager le poste de travail. Après un désengagement en 2005, elle a reconnu finalement reconnu que les prothèses auditives étaient indispensables pour le travail. Elle accorde désormais une aide égale à la moitié du coût des appareils, dans la limite de 950 € par appareil. Un système équivalent se met en place dans la fonction publique.

Les anciens combattants, blessés de guerre, sont remboursés par la sécurité sociale militaire au même titre que les adultes atteints de cécité ou les enfants de moins de 20 ans, à raison d'un appareillage tous les 5 ans : 900 à 1400 €selon la classe de l'appareil.

Les personnes qui ont des petits revenus, et sans condition d'âge, peuvent déposer une demande de prestation extra légale ou complémentaire à leur Caisse d'Assurance Maladie, leur Mutuelle et leur Caisse de Retraite complémentaire [il est conseillé à toute personne à la retraite de prendre contact avec sa caisse de retraite (ou faire prendre contact par une assistante sociale) car il y a souvent des fonds budgétés inutilisés]. Ces prestations sont variables en fonction des revenus

4. En conclusion

On voit ainsi qu'il est possible, parfois au prix d'*un réel parcours du combattant*, d'obtenir une aide financière supplémentaire non négligeable pour acquérir des audioprothèses et/ou des aides techniques. Les progrès sont réels, mais nous n'en sommes qu'aux balbutiements de la prise en considération des besoins réels des personnes atteintes de surdité, quel qu'en soit le niveau. L'expérience de ces dernières années a montré que rien ne changera profondément sans une réelle mobilisation des personnes concernées.

En pratique : Faites de tour des audioprothésistes de votre ville

Pour un même appareil, le prix peut varier énormément. Faites vous accompagner autant que possible surtout pour les premiers rendez-vous (mais à chaque fois si c'est possible pour votre entourage). Demandez **1)** devis, **2)** explications (si possible écrites) sur les qualités de l'appareil proposé (pourquoi cet appareil plutôt qu'un autre ?), **3)** explications sur les performances techniques de l'appareil (demander une copie de la fiche technique), **4)** sur le protocole de réglage utilisé par l'audioprothésiste et **5)** sur le protocole de rendez-vous qu'il propose pour les réglages, **6)** sur les assurances perte-casse proposées (en cas de perte ou casse faut-il tout repayer « prothèse et adaptation » ou bien seulement la « prothèse »). Demandez un 2^e devis pour un appareillage plus « économique » (on vit parfois très bien en classe « economy »). Faites bien noter sur le devis la classe de l'appareil proposé (indispensable pour les financements complémentaires) puis voyez ce que votre mutuelle vous remboursera. N'hésitez pas à négocier les prix avec l'audioprothésiste sélectionné surtout si vous avez des propositions équivalentes (ou identiques) bien moins chères chez d'autres : il n'a sûrement pas envie de vous voir partir ailleurs !

Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous contactez si vous avez besoin d'aide et tenez nous informés de vos réussites comme de vos échecs.



Programme SURDI 13

Association de Devenus Sourds et Malentendants

Membre du BUCODES (Bureau de Coordination des Malentendants) reconnu d'utilité publique

Siège Aix : le Ligourès, Maison de la Vie Associative, Place Romée de Villeneuve 13090 Aix en Provence

tél: 04 42 54 77 72 lundi, mardi, vendredi . Fax : 09 59 46 77 72 ou tél: 04 42 64 13 57 après 18h

Marseille : Immeuble le Nautile , 25 av. Frais Vallon, 13013 Marseille Tél: 04 91 73 64 20 ou 06 14 30 49 04

, e-mail : contact@surdi13.org, Site web: www.surdi13.org

PERMANENCES HEBDOMADAIRES

(Hors vacances scolaires)

Aix : tous les lundis 17h-18h30 tél 04 42 54 77 72

Le Ligourès, salle 313, place Romée de Villeneuve, Aix

Marseille : tous les mardis 15h30-17h

le Nautile 25 av Frais Vallon Marseille 13ème

tél. : 04 96 13 03 59 (50m du M° Frais Vallon)

Permanence téléphonique

les mardis 20h-21h30 : 04 42 64 13 57

RENCONTRES

Visites guidées au Musée Granet Aix

les Mer 10 oct, 12 déc, 10 fév

à 10h. (avec boucle magnétique et lecture labiale)

Repas : sam 2 Fév midi, **mar 17 juin** soir

Balade pique-nique:

dim 27 avril lieu à préciser

Rencontre régionale :

sam 31 Mai

STANDS d'INFORMATION

Fête des associations

Sam 15 sept 10h à 18h Parc Borely Marseille

Assogora Forum des associations du Pays d'Aix

Dim 16 sept 10h à 18h Cours Mirabeau, Aix

Forum des asso partenaires de la Timone :

Jeu 15 nov Hall de l'Hopital 13h-18h

Forum Handicap Marseille

Ven, Sam 23-24 Nov 9h-18h Parc Chanot Halle3

Journée Nationale de l' Audition

Jeu 13 mars

stands d'information à Aix et Marseille

GYMNASTIQUE AUDITIVE

prêt d'audiophones

FORMATION LECTURE SUR LES LEVRES

Cours collectifs hebdomadaires

Aix : Débutants Lundi 13h-14h au Ligourès salle 412

Confirmés Mardi 10h-11h au Ligourès salle 326

Marseille : Vendredi matin au Nautile M° Frais Vallon

Cours individuels possibles



**Programme
SURDI-13**

Sept. 2007

Juin 2008

Inauguration du local marseillais

Ma 2 oct 15-19h au Nautile -Marseille

-Démonstration d'aides techniques

(par des fournisseurs) dès 15h

-Pot amical à 17h30

CONFERENCES



-Témoignages de malentendants

jeudi 25 oct à 14h à L'Iripi 25 av de Frais Vallon

-L'otospongiose

Samedi 17 nov 10h Hôpital la Timone Marseille

- Je deviens sourd, que faire ?

Samedi 26 janvier 14h30 à Gardanne

**-Les Acouphènes, que sait on?
les solutions?**

Samedi 15 Mars 14h30

Centre des congrès, Bv Carnot. Aix

JOURNAL D'INFORMATION sur l'audition: Résonnances

Programme édité le 10/09/07 susceptible de modifications